

**Comité technique spécial départemental du 30/01/2017**  
**Carte scolaire second degré – rentrée 2017**

Déclarations liminaires des organisations syndicales

- **UNSA Education : Voir déclaration jointe.**

Réponse de Mme REMER

- Une priorité a été accordée par le gouvernement à l'éducation nationale et notamment à l'académie de Lyon. Cinq académies se partagent 50% de la dotation nationale et Lyon en fait partie. Ce sont des moyens pour enraciner la loi de refondation. Il ya une forte augmentation d'effectifs dans le second degré : une attention particulière est donnée à l'accueil de ces élèves supplémentaires. La mise en place de la réforme se poursuit. Les collègues doivent s'approprier les nouvelles modalités. Il faut travailler à améliorer le passage 3e/2nde notamment pour l'accompagnement des élèves fragiles : des moyens en AP doivent être dégagés.
- Pour les collèges : mise en place d'une l'allocation progressive de moyens qui remplace la part modulable attribuée l'année dernière. La comparaison est donc difficile avec les DHG de 2016 car les critères ne sont plus les mêmes. Sont retenus le taux de catégories sociales défavorisées, le taux de retard à l'entrée en 6<sup>e</sup> et les effectifs. C'est une meilleure prise en compte des difficultés sociales dans le regard des besoins des élèves et le retard à l'entrée en 6e. Il y a une appréciation adaptée à ces critères des besoins en marge d'autonomie. Idem pour l'appréciation des besoins des lycées présentant des difficultés sur le territoire (difficultés sociales, taux de boursiers, et effectifs). Sur le territoire départemental, 50 collèges, 13 lycées, on vise à une meilleure prise en compte des conditions territoriales.
- Avec ce nouveau système de répartition : dotation de base prévue par la réforme du collège plus les moyens pour dispositif particuliers plus l'allocation progressive de moyens à 40 établissements sur 50 (contre 16 l'an dernier bénéficiaires de la part modulable).

**Carte scolaire en lycées :**

Constat 2016 : Augmentation de 294 élèves. 1,8%. Pour les prévisions 2017 : voir document par Lycée

Ouvertures/Fermetures de sections : voir document joints par établissement.

Langues :

Ouvertures/Fermeture de sections : voir document par établissement

SEP :

Ouverture bac pro à Ferney Voltaire

Bellignat : bac pro et formation continue.

IA - DASEN : c'est une réorientation de moyens académiques en lycée et une évolution de l'offre de formation. Pour les collèges, c'est une dotation départementale à répartir. L'académie accompagne l'évolution des établissements qui lui font remonter leurs besoins.

DOS : Pour les collèges la dotation est globale pour l'établissement et c'est l'établissement qui crée ou pas les postes.

IA-DASEN : Sur l'ouverture possible d'une SEP (Section d'enseignement professionnel) à La BOISSE, le projet est en train de mûrir, problème de terrain. Le besoin existe. Les comparaisons se font de prévision à prévision, c'est pour ça qu'il n'y a pas de constat.

Pour l'EREA de Bourg en Bresse. Évolution nationale prévue : recentrage des profs sur le pédagogique, et des AED sur l'éducatif. Transformation des 3 postes 1er degré qui partent en retraite.

### **Carte scolaire en collèges :**

Constat Effectifs 2016 : augmentation 148 de plus.  
SEGPA : moins 5 élèves.  
Donc plus 143 collégiens.

En 2017 : plus 465 élèves sont prévus pour une dotation de 60 postes. Bonne dotation cette année à cause d'une démographie très dynamique dans l'Ain et le Rhône.

**Question UNSA Education : Il y a dans l'Ain comparativement au Rhône un manque de moyens d'aide pour les élèves en difficultés et de choix en LP.**

IA-DASEN : il ne faut pas lier LP et difficultés scolaires.

**UNSA Education : Demande de précisions concernant la répartition des moyens en SEGPA.**

IA-DASEN : la dotation conforme à la réforme du collège aurait été moins favorable que la dotation SEGPA ancienne. Elle aurait obligé à ne faire qu'un atelier sur les deux habituels mis en place dans les SEGPA de l'académie actuellement.

ULIS : Y-a-t'il la possibilité d'ouverture d'une 2e ULIS à BELLEY ? 20 élèves en 6<sup>e</sup> au collège.

IA-DASEN : il faut construire un parcours. Ouverture de 3 ULIS cette année dont une en SEP à BELLEY. Il faut un maillage territorial judicieux.

**Question UNSA Education : quel accompagnement est prévu pour les collègues à BELLEY?**

IEN-ASH : une formation va se mettre en place pour les collègues du LP de Belley. Sur le Collège, actuellement c'est un dispositif la "classe 602" avec en plus 1 AVS, un prof principal titulaire du 2 CASH et des heures de coordination de la référente ULIS.

### **Prévision Rentrée 2017 :**

Collèges : 1088,50 HP équivalent à 60 ETP (Equivalent temps plein).

Effectifs prévisionnels avec ULIS hors SEGPA et 3e prépro. Voir document joint par établissement.

Dotation à la structure puis allocation progressive de moyens plus les dispositifs particuliers et les IMP( section JSP : 1 IMP).

Augmentation de la marge d'autonomie moyenne 2015 : de 3,25% à 11% de la dotation.

### **Carte des langues :**

Objectif : Assurer la continuité sur la 1ère langue cycles 2 et 3 : donc si nécessaire, bi-langue en 6<sup>e</sup> et assurer la diversité linguistique en éducation prioritaire : bi-langue allemand.

Une carte cible continuité des langues école/lycée est à l'étude et sera appliquée en 2018.

La langue étudiée en cycle 3 est obligatoirement la LV1 au collège.

**Question UNSA Education : Les effectifs dans les sections de langues sont parfois très importants cette année notamment en espagnol et doivent faire l'objet de discussions dans les instances des établissements pour l'utilisation des marges profs.**

IA-DASEN : C'est du ressort de l'autonomie de chaque établissement, on ne peut pas remettre un cadrage.

La dotation a été attribuée de la façon suivante : à effectifs constants, moyens constants, puis allocation progressive cette année ajoutée au quart d'heure supplémentaire de marge-profs sauf pour l'éducation prioritaire qui a été dotée forfaitairement. C'est une démarche académique expérimentée cette année dans l'Ain.

**Questions diverses :**

ASH dans le département : 33 ULIS Collège dont 3 dans le privé, 8 ULIS lycée et 340 élèves. De 7 élèves à 13 par classe, majorité à 11 et 4 à treize.

Nombre de personnels spécialisés : 35 et 6 non spécialisés.

Moyen envisagé pour renforcer le service gestion des AESH : 1 ETP poste à profil 1er degré, adjoint au coordinateur.